

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 1^{er} AOÛT 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Bernard GIRAUD représenté par M. Didier QUENTIN
M. Yannick PAVON représenté par M. Patrick MARENGO
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : -

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h.

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- **d'émettre un avis défavorable** à l'encontre de l'arrêté n°16-973 DRCTE-BCL du 13 juin 2016, par lequel le Préfet propose la fusion de la Communauté de Communes de Charente-Arnoult Cœur de Saintonge et de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, étendue à la commune de Saint-Romain-de-Benêt, qui prévoit :

✓ le retrait de la commune de Saint-Romain-de-Benêt du périmètre intercommunal de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) ;

✓ la fusion entre la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole et la Communauté Charente Arnoult Cœur de Saintonge, en ce qu'elle utilise la commune de Saint-Romain-de-Benêt comme trait d'union territorial ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

- d'attribuer une subvention de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) à l'Association « Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC) - Royan Shopping », pour l'année 2016, portant la subvention totale à 45.000 € (quarante-cinq mille euros),
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC) - Royan Shopping »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 35.000 € (trente-cinq mille euros) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+) », pour l'année 2016,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+) »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

- d'autoriser la SARL "AUTOUR DU MONDE" à bénéficier d'une servitude perpétuelle de passage sur la parcelle cadastrée AN n° 838 (fonds servant), appartenant à la commune de Royan et abritant le groupe scolaire La Clairière, pour accéder à la parcelle cadastrée AN n° 840 (fonds dominant), dont la SARL "AUTOUR DU MONDE" est propriétaire,
- que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit,
- que l'entretien de cette servitude sera pour 50 % à la charge de la SARL "AUTOUR DU MONDE" et pour 50 % à la charge de la commune de Royan,
- d'approuver la convention de servitude établie par Maître Thierry GILBERT, notaire 1 boulevard de Cordouan à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.
